Information et communication: stratégie pour l'Union européenne

2002/2205(INI) - 17/02/2003

La commission a adopté à l'unanimité le rapport d'initiative de M. Juan José de BAYONA de PEROGORDO (PPE, E) sur une stratégie d'information et de communication pour l'UE. Les députés soulignent l'importance cruciale de la politique de l'information dans la perspective de l'élargissement et de l'élaboration d'une Constitution européenne. Le rapport souligne que le citoyen européen a droit à une information sur l'UE qui soit complète, impartiale et objective, exprimée dans sa propre langue, "dans un langage accessible". Les autorités compétentes doivent assurer la diffusion de cette information dans toutes les langues officielles reconnues dans les États membres, ainsi que dans les langues moins utilisées. L'information sur les institutions européennes devrait être disponible dans les langues officielles et co-officielles utilisées dans les bureaux d'information et de représentation existants, ainsi que dans les nouveaux bureaux mis en place dans les pays candidats. L'information doit mettre en évidence "les valeurs européennes communes", à savoir la démocratie, le pluralisme, la sécurité, la solidarité, l'égalité des chances, la cohésion sociale, et montrer au citoyen les avantages concrets qu'apporte l'UE dans sa vie quotidienne. Les députés s'inquiètent du faible taux de participation aux élections européennes (49% en 1999) et invitent l'ensemble des institutions européennes, des pays membres et des pays candidats à faire des efforts extraordinaires d'information en vue des élections du PE de juin 2004. Ils prônent avant tout l'usage de la télévision comme meilleur moyen de communication. Vu les efforts nécessaires, la commission se dit préoccupée par l'insuffisance de prévisions financières et budgétaires à court et moyen terme pour une véritable politique d'information. Elle apprécie néanmoins l'intention de la Commission de consolider la coopération interinstitutionnelle et la mise en commun d'une stratégie en la matière. Les députés demandent eux aussi une coopération renforcée, la création de plus de synergies entre les activités du Parlement et de la Commission, une rationalisation des structures, une utilisation optimale des ressources humaines et la réalisation d'économies dans le domaine des dépenses administratives. Ils se réjouissent, par ailleurs, que le rôle de l'UE dans le monde soit considéré comme une priorité dans le cadre du nouveau programme PRINCE. De façon générale, la commission suggère une plus forte décentralisation des activités d'information, en intégrant non seulement les États membres, mais aussi les parlements nationaux et les pouvoirs régionaux et locaux. Elle est d'avis également que les bureaux d'information du PE devraient jouer un rôle plus important dans la mise en oeuvre et dans l'adaptation sur le terrain de la stratégie institutionnelle définie, en concertation avec leurs partenaires sur place. Des efforts redoublés sont demandés aux institutions communautaires pour mettre en place des programmes spécifiques de formation destinés aux professionnels des médias. De plus, les députés voudraient un débat annuel sur la politique d'information de l'UE en plénière, organisé avant la définition des lignes directrices budgétaires pour l'année suivante. Enfin, le rapport insiste pour que la politique d'information de l'UE soit également axée sur les femmes dans les pays candidats et il demande en outre l'introduction, dans des campagnes d'information et de communication, d'un langage non discriminatoire du point de vue du genre.